

Ecole Brel-Brassens à Baillargues

PV du 1^{er} conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022

Conseil d'école en présentiel.

Début à 18h.

Secrétaires pour ce conseil :

Pour l'AIPE : Mme RUBIO / Pour le GPE : Mme RAMOS

Pour l'école : Mme FOUREL

Feuille d'émargement.

Présents :

Mairie : Mme Gautier, Mme Théron, M. Vidal, M. Tapie

Parents élus représentants au conseil d'école :

GPE : Mmes

Ruescas, Descotte, Ramos, Portalez, Ottan

, Cébron, Maillard

AIPE : Mmes Dutheil, Biseuil, Girot,

Rubio, M. Houhou

Enseignants : Mmes Dugué, Schwab, Lesigne, Diard, Zimmer, Castro, Fourel,

Mathieu, Freire, Vouillon,

Guyodo, Favard, Sabatier, Quézel, Helly, Nguyen, M. Pulze

Stagiaires : Mmes Médout-Mavère, Daval

RASED : Mme Buson

Directrice : Mme Goujon

Excusés : M. l'Inspecteur de l'éducation nationale, M. le Maire, Mme Lardet, Mme Carpene, M. Bidéo, Mme Marguier, Mme Gallet

1. Présentation de l'équipe pédagogique et du RASED

- Des nouveaux enseignants à la rentrée : Mme Lesigne, Mme Castro, Mme Marguier, Mme Guyodo, Mme Carpene, Mme Diard, M. Bidéo et une nouvelle AESH : Mme Bloche
- Cette année l'équipe du RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) : Sandra Buson (maitre E), une psychologue scolaire a été nommée : Camille Gallet.
- Quand nous avons une demande à faire au médecin scolaire, nous nous adressons au CMS (centre médico scolaire) à Lunel.

- Présentation du RASED :

Présentation par Sandra BUSON : 2 enseignants spécialisés + 1 psychologue scolaire normalement. Sur Baillargues, uniquement maître E + Psychologue scolaire. Appel au RASED quand les enseignants ont des difficultés avec des élèves. Intervention en classe sans besoin d'accord parental. Intervention en classe. Rencontre possible avec les parents pour un bilan avec la psychologue scolaire. Aucun bilan n'est fait sans l'accord parental. Possibilité pour les parents de contacter directement le RASED mais en règle général cela passe toujours par l'enseignant(e).

Mme Buson a été nommée personne ressource pour le harcèlement et le cyber harcèlement.

2. Au sujet du Conseil d'école :

- Son rôle

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement typedépartemental. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

- Élection des parents représentants au conseil d'école

Je remercie Christophe LAURENT du service informatique de m'avoir aidée à préparer ses élections.

791 inscrits sur la liste électorale, 347 votants soit un taux de participation de 43, 87% (l'année dernière le taux de participation était de 36,32%) : 13 sièges pour le GPE 5 sièges pour l'AIPE.

Mme Goujon : On peut se poser la question du fort taux d'abstention de la part des parents d'élèves (sur une ville proche 70% des parents ont voté, aussi par correspondance). L'inspecteur a été surpris par ce faible taux de participation.

Pour les prochaines élections : Modalités d'élections de parents d'élèves : vote à l'unanimité du vote par correspondance pour l'année 2023/2024. Il faudra imaginer des stratégies visant à limiter le risque d'une baisse importante de la participation.

Question 7 AIPE Modalités d'élections des parents d'élèves : maintenir les votes par correspondance dans l'attente de votes en ligne.

- Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur est établi à partir du règlement de type départemental qui définit

le règlement intérieur de chaque école comme tel :

Source : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Le règlement intérieur de l'école qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative est établi et revu annuellement par le conseil d'école. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il rappelle les règles de civilité et de comportement. Il ne saurait en aucun cas se réduire à un énoncé des obligations des seuls élèves. Au contraire, il doit permettre de créer les conditions de prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités

Il détermine, notamment, les modalités selon lesquelles sont mis en application :

- *le respect des principes fondamentaux rappelés ci-dessus ;*
- *le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions ;*
- *les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.*

1.3 Fréquentation de l'école :

En application de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école les motifs de cette absence ; celui-ci vérifie la légitimité du motif invoqué au regard des indications de ce même article. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Lecture du règlement intérieur :

Rappel que les vacances ne sont pas à prendre sur temps scolaire.
Ce règlement général n'est pas spécifique à Baillargues.

Question 2 GPE : *Horaires : Serait-il possible de modifier les horaires pour que Brassens termine avant Brel et permette aux plus grands de sortir avant pour récupérer les petits frères ou sœurs à Brel en attendant les parents?*

Réponse de l'équipe pédagogique : *Nous ne pouvons pas changer les horaires car nous sommes organisés en un seul groupe scolaire. Je veillerai à ce que les enseignants sortent à l'heure. Faire régler la sonnerie à Brassens. Petite précision, les enfants commencent à sortir après la sonnerie.*

Question 4 AIPE : Interdiction de circuler à vélo ou à trottinette aux abords des écoles => possible de refaire un communiqué.

(Pour mémoire nous avons évoqué le fait :

- D'en parler aux réunions de rentrée

Réponse de l'équipe pédagogique : *Non fait cette année car beaucoup d'informations à transmettre déjà en début d'année.*

- De le mentionner dans le règlement :

Réponse de l'équipe pédagogique : *Cela est mentionné depuis l'année dernière dans le règlement intérieur de l'école*

- De créer une charte 'mon comportement autour de l'école' et y intégrer l'école maternelle.) :

Réponse de l'équipe pédagogique : *Ce n'est pas de notre responsabilité, rappel des panneaux, rôle à l'école et rôle des parents en dehors de l'école. La directrice va faire un article sur l'ENT à ce sujet.*

Réponse de l'équipe pédagogique : *Des séances de « savoir rouler à vélo » et de sécurité routière vont être mises en place à l'école pour les classes de cycle 3, les classes de CP vont aussi continuer leurs séances de « savoir rouler » et de sorties vélo.*

Pour rappel le casque est obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

Proposition des parents : *ajouter les stickers « Trottinette » sur les panneaux pour que les parents puissent s'appuyer sur les panneaux pour faire un rappel aux enfants.*

Prévention à faire car le danger est de plus en plus grand notamment avec l'arrivée des trottinettes électriques. La police municipale est sollicitée pour engager un dialogue avec les enfants et les parents pour essayer de régler les incivilités.

Vote du règlement intérieur (modification des articles IV et XII)

Règlement voté à l'unanimité.

A signer via l'ENT (sur le cahier de liaison de chaque classe : une information sera faite sur le blog de l'école).

3. Point mairie.

- **L'équipe du service jeunesse** : Nous faisons évoluer notre communication chaque année notamment sur les élèves en difficultés scolaires ou qui ont des soucis de comportement.

ALP : 2^e semaine des vacances de Noël fermé y compris le 2 janvier. Dossier à renouveler au centre après les vacances de toussaint.

- **Travaux réalisés** durant l'été, peinture de 3 classes, aménagement de 2 nouvelles classes avec du mobilier neuf (6 300€), construction d'un local à poubelles dans chaque bâtiment, revêtement du pourtour de la cour à Brassens, toilettes refait à l'étage à Brassens et PMR à Brel, + beaucoup de « petits travaux »
- Travaux à venir : (parole à Mme Gautier)

Des travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Les élèves ont eu l'information de matin par Mme Gautier et M. Carbonel.

- dans la cour à Brassens : Un revêtement drainant sera mis sur la moitié de la cour, 4 arbres malades seront coupés et de nouveaux arbres seront plantés (2 érables de Montpellier, 1 tilleul et 1 micocoulier).

- monte-charge à Brel aménagé pendant les vacances d'automne. **Question 8 GPE** : *Accessibilité : où en est le projet de monte-charge pour accéder aux étages de l'école?*

- Autres questions :

Question 1 AIPE : Absence ou dysfonctionnement de la climatisation dans la classe de Mme Helly + bureaux avec chaises intégrées ce qui empêche les élèves d'ajuster l'espacement chaise / bureau à leur convenance. Certains semblent se plaindre de maux de dos. :

Réponse de l'équipe pédagogique : *Le problème des bureaux est en train d'être réglé, il n'y a pas de climatisation dans le bâtiment Brassens.*

Question 2 AIPE : Certains affichages concernant l'interdiction de fumer aux abords des écoles ont 'disparus'. Est-il possible d'en remettre ?

Réponse mairie : *Ils vont refaire le tour.*

Question 3 AIPE : En lien avec les annonces gouvernementales relatives à la sobriété énergétique, qu'en est-il du chauffage dans les classes ?

Réponse de l'équipe pédagogique : *Pour des problèmes sanitaires il nous est demandé d'aérer régulièrement les classes.*

Réponse mairie : *règlementation nationale, notes à la rentrée. Coût entre 200 000 et 300 000 euros pour le chauffage. Analyse énergétique pour éviter au maximum l'inconfort. La température sera baissée mais il n'y aura pas de coupure car c'est contre-productif.*

Question 3 GPE : Serait-il possible d'avoir un plan des écoles qui précise les différentes entrées? Il existe déjà, il est affiché au portail D.

Réponse de l'équipe pédagogique : *Peut-être demander à la mairie d'en imprimer plusieurs.*

Réponse de la mairie : *Oui il y en aura.*

Question 5 GPE : Fermeture de la porte latérale de l'école :

Des parents nous ont alertés concernant la non/mauvaise fermeture de la porte latérale de l'école utilisée pour aller déposer les PAI au réfectoire. Serait-il possible de faire un rappel aux utilisateurs (parents et personnels de cantine) en les sensibilisant ?

Réponse de M.Vidal : : *Porte avec groom réglée+ rappels faits*

Question 6 GPE : Panneau d'affichage : nous n'avons plus de panneau niveau ancienne école docto, nous avons cru comprendre qu'en remplacement le nouveau grand panneau serait partagé par les 2 associations, quand aurons-nous les clés?

Réponse de la mairie : *travail avec les services techniques pour centraliser et harmoniser l'affichage. En attendant partage du tableau.*

4. Point sur la rentrée

2022-2023

CYCLE II	<u>287</u>
CP	<u>90</u>
CE1	<u>98</u>
CE2	<u>99</u>
CYCLE III	<u>186</u>
CM1	<u>85</u>
CM2	<u>101</u>
Total	<u>473</u>

2023-2024

CYCLE II	272
CP	84
CE1	90
CE2	98
CYCLE III	184
CM1	99
CM2	85
Total	456

18 classes, 473 élèves, 26,2 élèves par classe

CP1	CP 2	CP -3	CP 4	CE1 -1	CE1- 2	CE1 - CE2	CE 1- 4	CE2 - 1	CE2 -2	CE2 -3	CE2 CM 2	CM1 - 1	CM1 - 2	CM1 - 3	CM2 - 1	CM2 - 2	CM2 - 3
22+ 1	22	23	23	27	27+ 1	25	27	27	27	27	26	29	28	28	28	29	28

A venir après les vacances de la Toussaint : +1 CP + 1 CE1 = 475 élèves= 26 ,3 élèves par classe

Nombre d'élèves par cour :

Bâtiment Brel 10 classes : 250 élèves + 2

Bâtiment Brassens 8 classes : 223 élèves

Mme Goujon : Je souhaitais faire un point sur le fait de ne pas avoir de service civique. Il y a eu une seule candidature au mois d'août, à laquelle il n'y a pas eu de suite. Je remercie Mme Chazalon- Gautier, de nous partager les services civiques de l'école maternelle, 2X2h par semaine. Mais n'est pas constructif car ils ne connaissent pas l'école ni les collègues, ni les élèves.

A ce jour, aucune aide administrative n'est proposée à la direction malgré les 18 classes et les 475 élèves. J'ai eu la chance d'avoir Mme Bonheure, enseignante de CE1, qui a eu un congé de formation au 1^{er} octobre, et qui a pu m'aider sur le début de cette année scolaire.

De plus, quid d'une réponse sur la demande de la boîte aux lettres à l'école ? (Demande faite depuis l'année dernière).

Réponse Mairie : La municipalité met des moyens mais ne peut pas tout prendre en charge. La mairie a fait un bilan des moyens financiers octroyés par élèves en comparant avec les autres communes et fera un bilan prochainement.

Concernant le courrier : le problème de la boîte aux lettres c'est qu'il faut assurer la levée du courrier pendant les vacances scolaires donc il n'est pas possible d'avoir une boîte aux lettres sur l'école. Il n'est également pas possible qu'une personne de la mairie vienne sur l'école pour apporter le courrier.

Réponse Ecole : Mme Goujon se mettra en lien avec l'Inspecteur de l'éducation nationale.

- **Prévisions 2023-2024** : 456 élèves (84 GS) +2 élèves = 25,4 élèves par classe de moyenne mais nous avons une prévision des futurs logements
- **En cours d'année 2023** : 190 logements à venir
- **A la rentrée 2023** et au cours de l'année 2024 : 195 logements

La mairie ne peut pas anticiper le nombre d'enfants.

Est abordé le sujet du nouveau groupe scolaire qui est prévu pour la rentrée 2026.

- **Point sur la coopérative scolaire** (OCCE), budget géré par l'école **et sur le budget mairie** :

Le compte rendu d'activité financier de l'année scolaire 2021-2022 a été clôturé avec 7 082€75 sur le compte.

Participation des familles à la coopérative scolaire de la rentrée 2022 : 4 008€. Nous remercions les familles qui ont participé.

Dons des associations GPE et AIPE : GPE don de 1 500€ (1 150€ de la tombola et 350€ du marché aux fleurs), AIPE don de 1 000€ (goûter de Noël 250€, rubans verts 40€, don numéraire 600€, kermesse café+ écocups 110€)

Question 4 GPE : *Pouvez-vous faire un bilan de la fête de l'école ?*

La fête de l'école de fin d'année a rapporté : 2 634€ (dépenses 1 557€, recettes 4 191€)

Budget mairie : 70 euros par élève (40€ fournitures scolaires réparties comme tel : 35€ pour les fournitures des élèves et 5€ pour le papier A4 et A3 + 30€ pour les sorties pédagogiques).

Ces bénéfices servent à financer des projets et des sorties pédagogiques sur l'année scolaire.

Participation financière des associations aux différents projets des enseignants.

Le budget intervenant extérieur de la mairie a été supprimé. Dorénavant, chaque classe qui monte un projet peut demander une subvention à la mairie.

5- **Projet d'école, projets de l'année.**

- Evaluations nationales CP/ CE1 : Ces évaluations dites « repères » se sont déroulées du 12 au 23 septembre et la saisie des résultats faites par les enseignantes s'est effectuée en octobre. Ces évaluations servent à situer les acquis de chacun en début de CP et de CE1.

Ensuite, les résultats ont été transmis aux parents d'élèves des CP et des CE1. Et les enseignantes font des rendez-vous individuels avec les parents d'élèves. L'APC est proposé et dans un second temps, les enseignantes, après une réflexion en conseil de cycle, ont la possibilité de faire appel au RASED.

De prochaines évaluations nationales pour les CP auront lieu du 16 au 27 janvier 2022.

- Evaluations nationales 6^{ème} : Nous avons reçu les résultats individuels des évaluations.

- Climat scolaire :

-Journée du bien vivre ensemble vendredi 25 novembre, sous forme d'ateliers.

- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école, « programme Phare » : est en place à l'école depuis l'année dernière. Programme établi avec un plan de prévention puis avec un protocole, une méthode utilisée en cas de harcèlement (la méthode de la préoccupation partagée). J'ai à nouveau une formation à ce sujet cette année. Au moins de novembre, le protocole va évoluer, il y aura un protocole interne pour les enseignants et un protocole externe pour les familles que nous présenterons, je pense, au 2^{ème} conseil d'école.

-Intervention de l'infirmière scolaire dans les classes de CM2 sur cette première période.

-Une liaison avec le collège à ce sujet est prévue (la date reste à définir).

Question 2 AIPE : *Est-ce que les ½ journées du bien vivre ensemble auront lieu cette année ? Pour information, atelier au collège avec les 6^{èmes} avec les rubans verts le 10/11.*

- Séances informatique à la médiathèque avec Sébastien Lafon (utilisation de l'ordinateur, composants et traitement de texte, découverte de la programmation) et séances autour du livre à la médiathèque avec Carole Montet et Elisabeth Lacan: les élèves travaillent en demi-groupe.
- EPS, projet axé sur Génération 2024 : intervenants mairie Marie Gatel (3 classes), Séverine Charot (8 classes), et Joris Bertaud (7 classes) . Nous avons fait une journée du sport scolaire le 30 septembre pour insuffler ce projet en partenariat avec les clubs sportifs de la ville : le club de tennis, de football et le club d'escrime de la ville de Lunel qui est représenté par David Maillard, médaillé paralympique d'escrime. Mme Quézel : rencontre avec jeune montpelliéraine Romane RAMONATXO qui va représenter la France en GRS, explications sur la préparation physique et mentale en s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme. Contact avec un ancien élève aussi en préparation pour les JO en athlétisme : Titouan LE GRIX (3 000m steeple).
- Toutes les classes iront à la piscine. Pour les classes de CM1, qui ont les séances le vendredi, il y aura uniquement le test savoir nager pour aller aux séances de voile (dates en mars, mai et juin (2 jours)+ la classe de CM2 de Mmes Castro et Marguier.
- Projet classe découverte pour les 4 classes de CP, du 17 au 21 avril 2023, subvention de la mairie, dons des associations, faire des actions dans l'année pour baisser le coût par famille. (projet 24 422€)
- Projet de création musicale avec Amandine Roques et David Richard pour les classes de CM1 de Mmes Helly et Zimmer. Subvention de la mairie, dons des associations, des parents d'élèves, des commerçants, Adage (plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle).
Projet 6 600€, il manque environ 3 500€.
- Au mois de septembre, il y a eu une sortie patrimoine organisée par la mairie, 6 classes de cycle 3 ont participé et sont prêtes à renouveler. Au volontariat, uniquement pour les cycles 3.

- Développement durable : continuité

Notre école est inscrite au programme international Eco Ecole. Nous allons reprendre les réunions éco-école, **Question 3 AIPE** : *Reprise des réunions éco-écoles ?* Date à définir.

Jardinage, potager : prévoir la réunion avec Manon de l'ALP.

L'école s'est à nouveau inscrite sur le projet piles solidaires (projet d'électrification et d'adduction d'eau pour les habitants du village d'Agnédi, situé au sud du Togo).
(Communication à venir sur l'ENT).

Il y a le recyclage des pom'potes.

Poubelles de compost pour les fruits : installation d'un composteur à Brassens : à demander en mairie.

Recyclage du papier.

A mettre en place : récupération des feutres et stylos/ maternelle (voir avec le GPE).

➤ Ecole numérique

Notre école a été labellisée Ecole numérique du fait de son niveau d'équipement et de ses pratiques relatives aux nouvelles technologies (Partenariat école/mairie/éducation nationale). Mise en place cette année d'une deuxième classe mobile. Les classes mobiles seront en service après les vacances de la Toussaint.

6- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

22/09/2022 alerte incendie -27/09/2022 exercice risque majeur inondation -18/10/2022 /exercice menace majeure intrusion. Les exercices se sont bien déroulés, dans le calme. Ils permettent aux élèves et aux enseignants de prendre leurs repères et d'adopter les bonnes postures et avec Marie Gatel et la police municipale, nous faisons un retour à la mairie sur des dysfonctionnements notamment au niveau des sonneries et d'un manque de matériel. Je fais aussi un compte rendu à l'Académie. Il y aura d'autres exercices dans l'année. Pour ces trois premiers exercices, les élèves et les enseignants ont été prévenus. Pour les exercices suivants, ils ne le seront pas.

Question 7 GPE : *Protocole alerte météo, un exercice a été effectué en début d'année, est-ce nouveau? pouvez-vous nous l'expliquer?*

Mme Goujon : Oui, ces exercices ont toujours existé.

- 7- **Communication : avec les familles, avec les associations GPE, AIPE.** L'ENT est le moyen principal de communication, le but étant de réduire au maximum le papier (éco-école). C'est aussi la façon la plus rapide pour communiquer avec les parents lorsqu'un enseignant est absent.
Il s'agit aussi d'assurer la continuité pédagogique en cas de COVID et uniquement dans ce contexte-là. Si votre enfant est malade, il rattrapera son travail à son retour ou par l'intermédiaire d'un camarade de classe.

Question 1 AIPE : Difficultés de plusieurs parents pour les connexions ENT depuis le début de l'année ou qui rencontrent des difficultés d'usage) :

Réponse de l'équipe pédagogique : *Il y a un numéro de maintenance, l'école ne gère pas les soucis de connexions.*

- 8- **Questions AIPE** (les autres questions ont été abordées lors des points précédents)

4-Goûter de Noël => quelles modalités peuvent être envisagées cette année ? A discuter ensemble, date de réunion à définir.

5-Kermesse en fin d'année prévue ? Dans l'affirmative, anticiper son organisation si possible. Oui date à arrêter. (vendredi 30 juin)

- + Lutte contre le harcèlement et la violence scolaire -> journées du bien vivre ensemble / opération rubans verts
- + Chocolats de Noël
- + Goûter de Noël au côté de la mairie
- + Loto ?
- + Loterie de Pâques
- + Achat de matériels spécifiques
- + Parcours du Cœur
- + Participation à la kermesse de l'école si elle a lieu
- + Rencontre – Mise en relation parents / professionnels de santé en lien avec les troubles d'apprentissages (forme en cours de réflexion)
- + Autre : à réfléchir

En 2021/2022, c'est l'équivalent de 1 000€ reversés à l'école en numéraire ou en dons.

Remise ce jour d'un chèque de 800€ afin de répondre aux sollicitations reçues de la part des enseignantes de CP pour la classe de découverte et pour 2 classes de CM1 pour le projet 'Création musicale et interprétation'.

- 5- **Questions GPE** (les autres questions auront été abordées lors des points précédents)

Question 1 GPE : Nous avons été alertés cet été d'un nouveau jeu dangereux "Shakira", avez-vous eu le cas depuis la rentrée ?

Vu ce mardi 18/10, une élève de CP a parlé à une maîtresse du jeu de « la tête rouge ».
Mme Goujon : *Les enseignants vont en parler dans les classes et sensibiliser les élèves.*

Pour information : actions GPE à venir dans les 3 prochains mois

- Grande Party Ensorcelée (boom d'Halloween) le 31/10 : concours citrouille, défilé dans les rues et boom
- Nouvelle boîte à lire ! Inauguration vers novembre avec relance des goûters parents à cette occasion.
- Grandes Puces Enfants et vente de sapins lors du marché de Noël le 03/12
- Tombola en janvier 2023 (date à définir) : distribution des carnets avant Noël.

Fin du conseil d'école à 19h50